

**COMMUNE DE VALEZAN
COMPTE - RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 20 NOVEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze et le vingt du mois de novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Véronique GENSAC, Maire,

Présents: GONTHIER Pierre, PELLICIER Guy, HANRARD Bernard, BROCHE Gaël BUTHOD Jeff, BERTRAND Chantal, USANNAZ Bernard, CLEYRAT Christian, MORIN Sébastien

Excusés : PIROLLET Gilbert, (démission)

Secrétaire : CLEYRAT Christian

I - URBANISME :

▪ **CU (certificat d'urbanisme) :**

⇒ *donation partage M & Mme PELLICIER Raymond /Leurs filles.* Demande de certificat d'urbanisme lot de parcelles.

▪ **DP (Déclaration Préalable) :**

⇒ ***GLATIGNY Yolande*** : pose d'une clôture autour de sa cour : avis favorable du CM (Conseil Municipal), demande de pièces complémentaires de la DDT d'Albertville. Direction Départementale Des Territoires)

⇒ ***BERTRAND Kévin & LEDRAN Lucille*** : modification des façades maison principale : avis favorable du CM.

⇒ ***SCI DAME DE SAVOIE*** : isolation de la toiture et création de 7 velux : avis favorable du CM.

Tous les dossiers de DP sont en attente de la validation par arrêté de la DDT d'Albertville.

II - DELIBERATIONS :

1 – Signature de la convention de déneigement avec le GAEC du Roignaix

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que pour assurer le déneigement des parkings et de la voirie communale, la commune doit renouveler la convention de déneigement avec le GAEC du Roignaix.

Une convention fixant les modalités administratives, techniques et financières sera réalisée en vue du déneigement pour la saison hiver 2014-2015.

Après délibération, le conseil Municipal décide :

- d'accepter la présente convention.
- d'autoriser Madame La Maire à signer les documents nécessaires à la mise en place de cette opération
- d'autoriser Madame La Maire à payer les factures correspondant aux prestations.

2 - Tarif eau & assainissement

Afin de diminuer la subvention du budget principal au budget de l'eau, le conseil municipal retient le principe d'une augmentation de 25 centimes d'euros par m³, lissée sur 5 ans soit 5 centimes par m³ par an.

Cette augmentation se répartit sur le prix au m³ et la taxe pour prélèvement sur la ressource en eau que la commune continuera à financer par ailleurs partiellement.

Enfin l'agence de l'eau a augmenté les taxes pour pollution et modernisation de réseaux.

Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte les tarifs suivants :

Eau potable :

➤ Prime fixe par unité de logement	61.00 €
➤ Location compteur	12.00 €
➤ de 0 à 200 m ³	0.40 €
➤ de 201 à 1000 m ³	0.23 €
➤ au-delà de 1000 m ³	0.11€

Assainissement :

➤ Prime fixe par unité de logement	67.00 €	
➤ Le m ³	0.21 €	
➤ redevance pour pollution :		Taux 0.290 fixé par l'agence de l'eau
➤ redevance modernisation réseaux :		Taux 0.155 fixé par l'agence de l'eau
➤ pour prélèvement sur la ressource en eau		Taux 0.300

3 – Avenant convention IDDEST :

Madame la maire informe le conseil municipal que la Société IDDEST représentée par Madame GARAND Amandine nous a contacter concernant notre convention d'assistance pour la rédaction des actes administratifs de la route de « La Leissière » arrivant à expiration en fin d'année.

A ce jour, il reste 40 actes à rédiger pour mener à terme la régularisation de la route de « La Leissière ». La convention initiale était convenue pour 3 exercices, il est donc nécessaire d'établir un avenant à ce contrat, la somme globale restant inchangée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte donc l'avenant à la convention
- Autorise Madame La Maire à signer les documents y afférant.

4 – Demande de subvention APTV pour le transport ligne de marché du jeudi :

Madame la maire informe le conseil municipal qu'il faut désormais pour demander une subvention pour le financement de la ligne du marché de « La Côte d'Aime / Valezan / Aime » s'adresser à l'APTV dans le cadre du CTS.

La commune de Valezan en coordination avec les communes voisines souhaite obtenir une subvention du montant le plus élevé possible.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** le projet présenté,
- **AUTORISE** Madame La Maire à préparer le dossier et signer les documents y afférents.

III – DIVERS :

⇒ **Dossiers en cours :**

- **Travaux de la mairie** : Les travaux sont bientôt finis, la livraison du chantier est prévue pour le 10 décembre 2014.
- **Jardin au presbytère** : actuellement 5 demandes ont été faites auprès de la mairie. Le conseil municipal propose de faire plusieurs lots. Un courrier sera adressé aux personnes intéressées dès que la délimitation sera faite et le mode d'attribution sera établi.
- **PLU** : une réunion a eu lieu en mairie 18 novembre 2014 avec Mr LAFON de la DDT qui nous aide et nous conseille dans l'élaboration du PLU. La première phase consiste en la passation d'un marché d'appel offre (MAPA) pour choisir un bureau d'étude qui sera chargé de la réalisation du rapport d'exploitation. Une réunion d'information avec diaporama est prévue avec les élus le mardi 16 décembre pour expliquer comment est établi un PLU et également pour commencer à débattre sur le projet.

—
Madame Le Maire,
V. GENSAC.

Le secrétaire,
C.CLEYRAT